

**Communiqué**

**Appui à la démarche ACCORD de la Capitale-Nationale  
La Communauté métropolitaine de Québec crée un fonds métropolitain de  
développement**

(Québec, le 28 juin 2007) – Le 21 juin dernier, les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec donnaient unanimement leur aval à la constitution d'un fonds métropolitain de développement en guise de soutien à la démarche de diversification économique régionale ACCORD (action concertée de coopération régionale de développement). Un fonds de 300 000 \$ sera injecté afin de soutenir les éléments structurants de cette démarche qui auront une incidence métropolitaine.

La mise en place de ce fonds métropolitain est étroitement liée à la mise en œuvre du Plan des grands enjeux de développement économique de la CMQ. Parmi les enjeux prioritaires qui y sont identifiés, celui de la diversification économique a fait l'objet de nombreuses propositions lors des consultations tenues par la CMQ dans la région métropolitaine de Québec.

Rappelons que les objectifs de la démarche ACCORD de la Capitale-Nationale, pilotée par Pôle Québec Chaudière-Appalaches, rejoignent ceux de la CMQ en matière de diversification économique. Elle vise à accroître la compétitivité des régions sur le plan nord-américain et mondial par le développement de créneaux d'excellence. Elle favorise le regroupement de gens d'affaires d'une même région pour déterminer des secteurs performants, leur potentiel, leurs forces et faiblesses, et ensuite définir une stratégie à long terme pour ceux-ci.

- 30 -

Source : Benoît Massicotte  
Coordonnateur aux communications et aux consultations  
641-6250, poste 1210